

The background image shows a vast agricultural field with numerous straight rows of young green plants in dark brown soil. In the distance, there are farm buildings, including a large white barn and several smaller structures, with stacks of hay or straw visible. The scene is set against a backdrop of rolling hills under a clear sky. The image is overlaid with semi-transparent geometric shapes in shades of blue and green, particularly on the right side.

Séance
ordinaire du
6 juillet 2026

- 
- 
1. Ouverture de la séance
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 1er juin 2026
 4. Rapport d'activités du conseil



4.1

Administration et développement

4.1.1

Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 2 juin au 6 juillet 2026

LISTE DES COMPTES - VILLE	
Total	
du 02-06 au 06-07-2026	1 190 076.76 \$
GRAND TOTAL	1 190 076.76 \$



4.1.2

Autorisation de signataires - Entente de retraite et quittance à intervenir avec M^{me} Maryse Tremblay

M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice
générale et M. Hervey Tremblay,
conseiller municipal sont autorisés
à signer l'entente





4.1.3

Autorisation de signataires – Entente à intervenir avec M^{me} Tetiana Koshel – Accommodement à l’horaire de travail

- ▶ M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale et M. Hervey Tremblay, conseiller municipal sont autorisés à signer une entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 et M^{me} Tetiana Koshel concernant un accommodement à l’horaire de travail
- 

4.1.4

Demande au ministre du Travail de modifier le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) afin d'exempter les municipalités de l'obligation de certification pour les travaux d'arboriculture

Depuis le 8 juin 2026, les travaux d'arboriculture au sol exigent un certificat obligatoire selon le RSST, annoncé le 2 février 2026

L'obtention du certificat nécessite soit 1 000 heures de formation supervisée, soit 2 000 à 4 000 heures d'expérience reconnue, des seuils difficiles à atteindre en milieu municipal

Les municipalités risquent d'être en non-conformité, ce qui pourrait entraîner sous-traitance ou embauches supplémentaires

Demande au ministre du Travail de modifier le règlement pour exempter les municipalités et transmettre de la résolution au ministre de l'Emploi



4.1.5

Autorisation de travaux à l'association du 3^e Chemin en vertu du Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés – Acquisition et installation d'un afficheur de vitesse



Projet: acquisition et installation d'un afficheur de vitesse pour améliorer la sécurité routière



Coût du projet : 6 638,67 \$ (taxes incluses) - Solde disponible dans le fonds : 19 338 \$



Décision : acceptation de la demande et versement de **6 638,67 \$**, conditionnel au dépôt annuel des rapports détaillés des revenus et dépenses

4.1.6

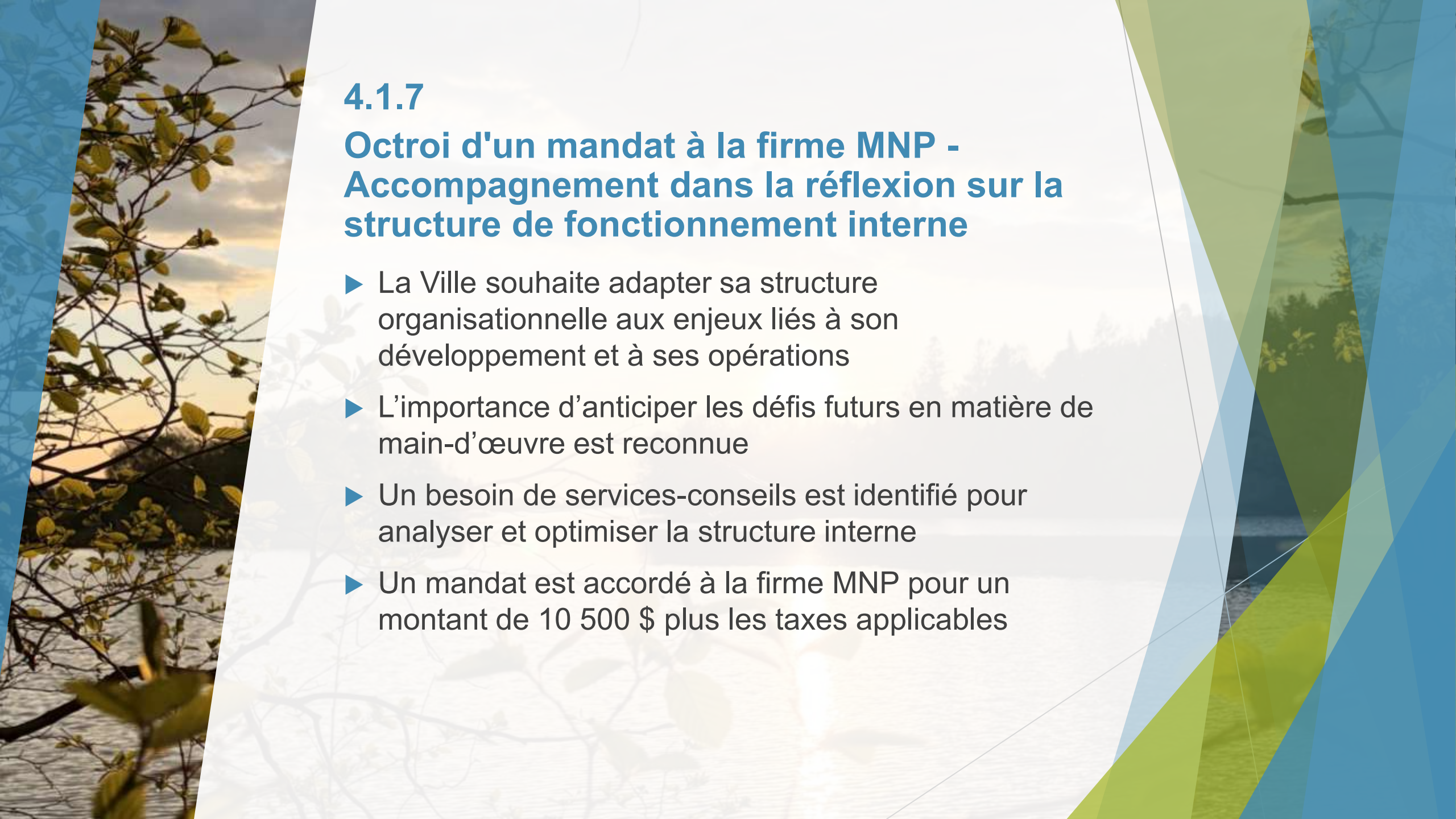
Autorisation versement d'une aide financière en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* à l'entreprise de 9470-8229 Québec inc. de M. Jean-Marie Lamontagne

Projets :

- Construction d'un bâtiment commercial avec restaurants, dépanneur avec station-service ainsi qu'un second bâtiment pour l'entreprise Desjardins
- Retombées prévues : création d'emplois, dynamisation économique locale, augmentation du tourisme et des revenus de taxes municipales

Aide financière accordée : 25 000 \$ sous forme de crédits de taxes foncières répartis sur cinq ans

- Crédits appliqués aux échéances de taxes si celles-ci sont payées et qu'aucun arrérage n'est dû



4.1.7

Octroi d'un mandat à la firme MNP - Accompagnement dans la réflexion sur la structure de fonctionnement interne

- ▶ La Ville souhaite adapter sa structure organisationnelle aux enjeux liés à son développement et à ses opérations
- ▶ L'importance d'anticiper les défis futurs en matière de main-d'œuvre est reconnue
- ▶ Un besoin de services-conseils est identifié pour analyser et optimiser la structure interne
- ▶ Un mandat est accordé à la firme MNP pour un montant de 10 500 \$ plus les taxes applicables

4.1.8

Embauche de Mme Lydia Lévesque au poste de Responsable des communications

La Ville doit combler un poste de responsable des communications

Mme Lydia Lévesque est embauchée à ce poste à compter du 22 juin 2026

L'embauche est conditionnelle à une période de probation de six mois

La rémunération et les conditions de travail sont établies selon la politique applicable au personnel-cadre



4.1.9

Versement d'une subvention à la Villa du Presbytère en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* — Année 2026

Une municipalité peut accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence

L'organisme et l'immeuble ont un caractère communautaire

- Une subvention correspondant au montant des crédits de taxes (seulement sur la foncière) pour l'année financière 2026 au montant total de 7 659,47 \$ est accordée

4.1.10

Autorisation de signataires – Lettre d’entente n° 11 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 - Création d’un nouvel échelon à la classe 9 et statut d’emploi

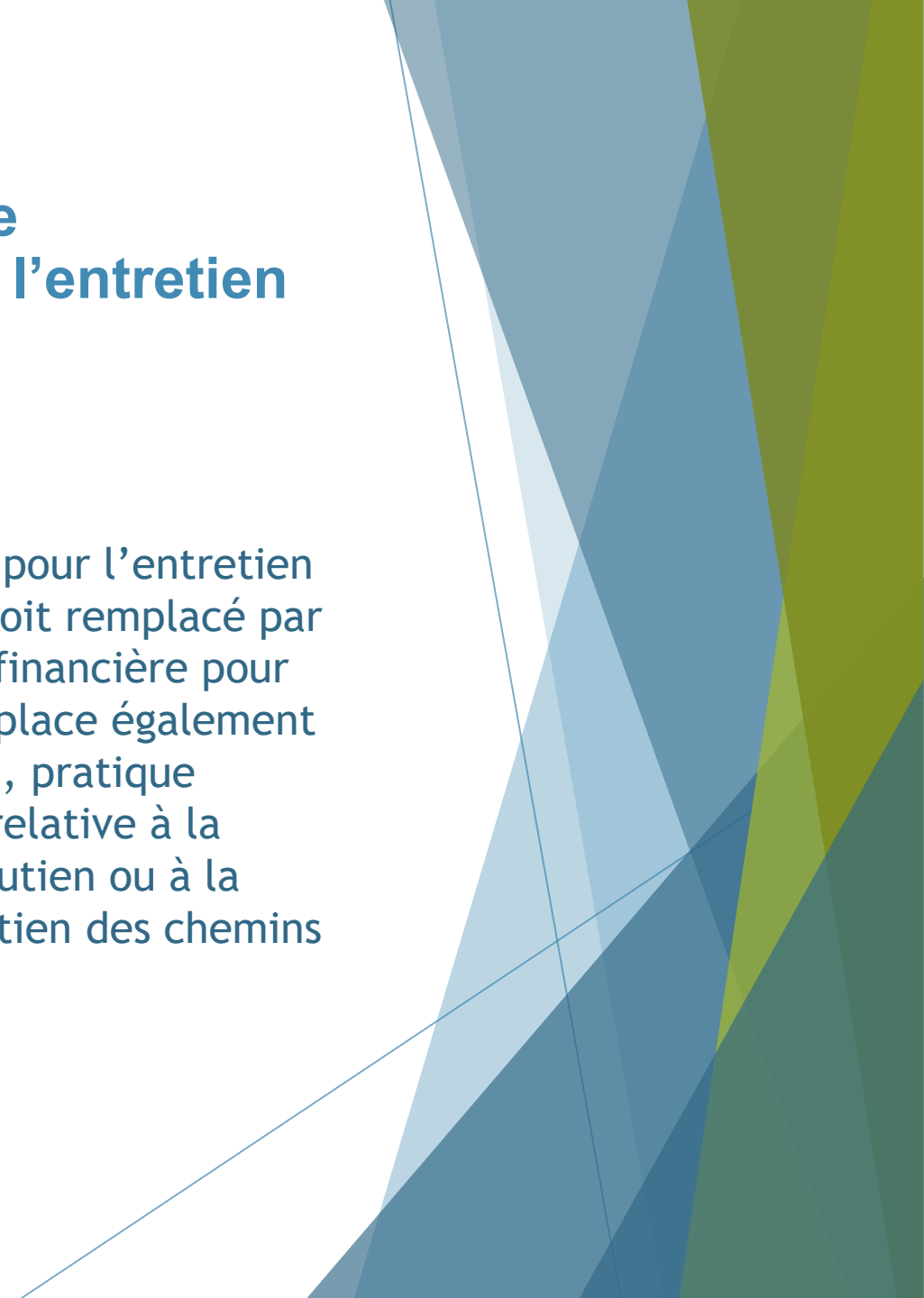
- ▶ Autorisation donnée à Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale, et M. Hervey Tremblay, conseiller municipal, de signer la lettre d’entente n° 11
- ▶ Création d’un nouvel échelon à la classe 9 et ajustement du statut d’emploi



4.1.11

Modification du Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés

le Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés adopté le 19 mai 2015 soit remplacé par le nouveau Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés, lequel remplace également toute politique, directive, résolution, pratique administrative ou mesure antérieure relative à la contribution financière, à l'aide, au soutien ou à la participation de la Ville concernant l'entretien des chemins privés.



4.1.12

Confirmation de présences au congrès de la Fédération québécoise des municipalités du 24 au 26 septembre 2026 et autorisation des frais inhérents

De confirmer la présence des personnes suivantes au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2026 au Centre des congrès de Québec et d'autoriser des frais inhérents à ce congrès

- M. André Fortin
- Mme Patricia Labonté
- M. Gérard Mathieu

4.1.13

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 363-2026 abrogeant et remplaçant le Règlement no 326-2024 relatif à la conformité des installations septiques résidentielles sur le territoire de la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Les modifications proposées visent à:

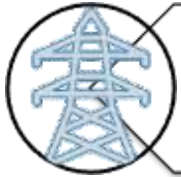
- Donner la possibilité aux propriétaires visés par une inspection de la refuser, moyennant un engagement formel à procéder sur une base volontaire au remplacement de leur installation sanitaire
- Renforcer et préciser les pouvoirs d'inspection des intervenants municipaux sur le terrain (inspecteur et professionnel mandaté par la Ville)
- Préciser les recours de la Ville en cas d'infraction au règlement

4.2 Gestion du territoire



4.2.1

Autorisation de signataires - Contrat d'acquisition du lot 5 493 114 à intervenir avec Hydro-Québec



Lot 5 493 114 (environ 929 m²) appartenant à Hydro-Québec



Le coût d'acquisition : **1 500 \$**, plus les taxes applicables



Études environnementales et décontamination du terrain complétées



M. André Fortin, maire et M. Mario Bouchard, greffier sont autorisés à signer les documents nécessaires



4.2.2

Octroi de contrat à la firme Girard Tremblay Gilbert inc. - Description technique d'une servitude requise pour l'implantation de poteaux - Appropriation au Règlement d'emprunt n° 344-2025 dans le cadre du projet de développement résidentiel 2025

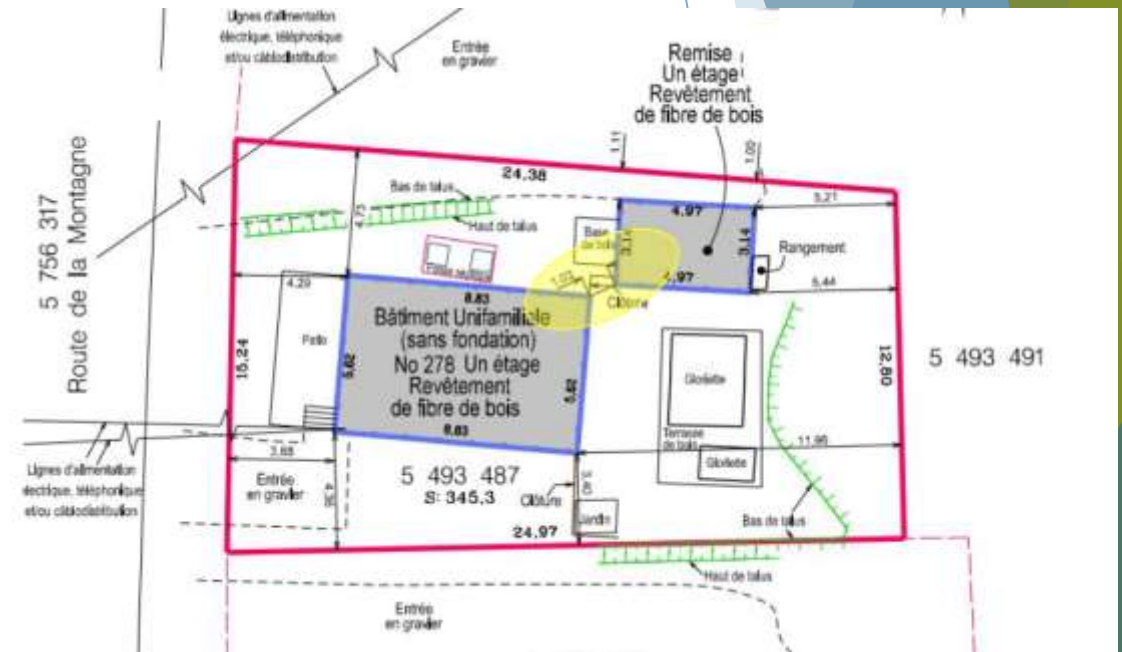
- ▶ Le projet nécessite la préparation d'une description technique de servitude pour l'implantation de poteaux
- ▶ Une offre de services a été reçue de la firme Girard Tremblay Gilbert inc.
- ▶ Un contrat est accordé à cette firme pour un montant de **8 700 \$** plus les taxes applicables
- ▶ La dépense est attribuée au Règlement d'emprunt n° 344-2025 dans le cadre du projet de développement résidentiel 2025

Demande de dérogation mineure n° 211-2025 – 278, route de la Montagne

Demande de M. Gabriel Tremblay visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire résidentiel à une distance de 1,03 mètre de la résidence principale, alors que le Règlement de zonage prévoit un minimum de 2 mètres (dérogation de 0,97 mètre)

Sur recommandation du CCU – Réunion du 19 mai 2026

- À la lumière des informations additionnelles présentées par M. Gabriel Tremblay, le conseil refuse la demande de dérogation mineure no 211-2025.



4.2.4

Nomination de Mme Noémie Tremblay à titre d'inspectrice en bâtiment et environnement - Période du 6 juillet au 31 août 2026

Elle sera autorisée à agir à titre de :

- Inspectrice des bâtiments
- Inspectrice régionale des cours d'eau municipaux
- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q-2, r-22)
- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur le captage des eaux souterraines
- Inspectrice des mauvaises herbes
- Conciliatrice-arbitre



4.2.5

Autorisation de démolition, immeuble situé au 1732-1742, Route 169



- ▶ La demande vise la démolition d'un immeuble situé au 1732-1742, Route 169, assujetti au Règlement n° 307-2023
- ▶ Le bâtiment, construit vers 1910, présente une valeur patrimoniale jugée moyenne et a été altéré par des transformations
- ▶ Il est situé dans un secteur à vocation industrielle et commerciale peu propice à un usage résidentiel
- ▶ Le site est stratégique pour un projet industriel majeur générant des retombées économiques importantes
- ▶ Le maintien du bâtiment compromet la réalisation du projet et l'intérêt collectif économique est jugé prioritaire

4.2.6

Autorisation d'un signataire – Entente à intervenir avec Bell Canada et acceptation des coûts reliés à la réalisation des travaux au 2e rang Ouest - Appropriation au Règlement d'emprunt n° 343-2024

Autorisation donnée à M. Mario Bouchard, directeur général adjoint et greffier, de signer l'entente avec Bell Canada au nom de la Ville

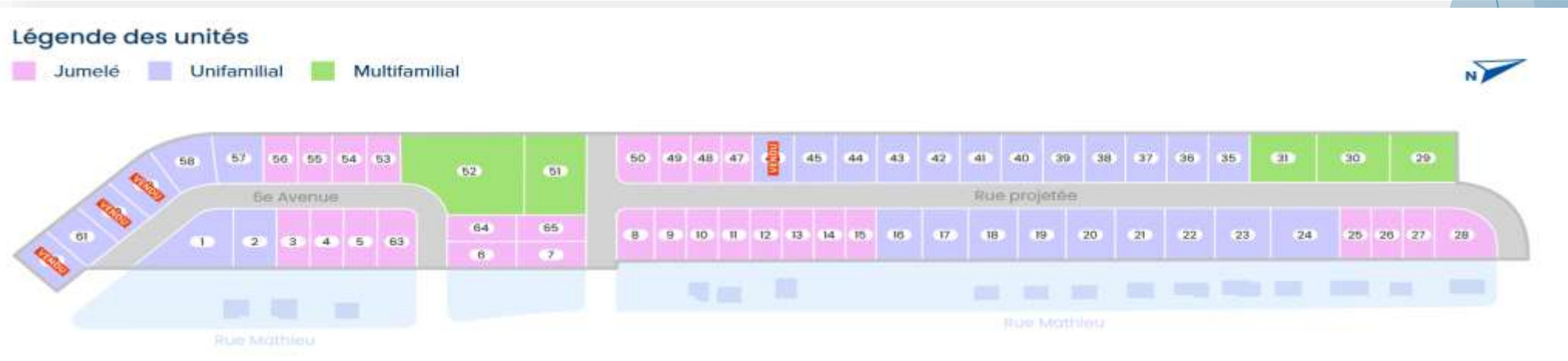
Acceptation des coûts liés aux travaux pour un montant de 10 901,99 \$ plus les taxes applicables

La dépense est attribuée au Règlement d'emprunt n° 343-2024

4.2.7

Octroi d'un contrat à Imageriexpert – Conception et impression de panneaux publicitaires pour la vente des terrains résidentiels – Appropriation au Règlement d'emprunt n° 344-2025

- Panneaux destinés à la promotion de la vente de terrains résidentiels
- **6 207 \$ plus les taxes**
- Appropriation au Règlement d'emprunt n° 344-2025





4.2.8

**Octroi d'un contrat à l'entreprise 9397-3816
Québec inc. (Max Asphalte) - Réparation de
fissures de la Véloroute des Bleuets**

**6 000 \$
plus les
taxes
applicables**

4.2.9

Octroi d'un contrat à l'entreprise 9397-3816 Québec inc.
(Max Asphalte) – Réparation des fissures



22 400 \$ plus
les taxes
applicables

4.2.10

**Octroi d'un contrat à Lachance Asphalte (1987) inc. –
Réparation d'asphaltage diverses rues du territoire –
Appropriation au Fonds carrière et sablière**

**37 195 \$ plus
les taxes
applicables**

4.2.11

Autorisation d'un signataire – Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement - Sécurisation – Réfection de routes et de ponceaux au 3^e Rang Ouest, 1^{er} Rang et rue Saint-Isidore

Autorisation de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

Engagement de la Ville à respecter toutes les modalités du programme, sous peine de résiliation de l'aide financière

Demande visant des travaux admissibles sur des routes municipales, incluant le 3^e Rang Ouest, le 1^{er} Rang et la rue Saint-Isidore

Confirmation que seuls les travaux réalisés après la lettre d'annonce sont admissibles et doivent être complétés dans un délai de 12 mois

Désignation de M. Tomy Dufour, directeur des travaux publics, comme représentant autorisé pour signer tout document ou entente avec le Ministère

4.2.12

Demande d'appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'entreprise Toile CJG (9382-2070 Québec inc.) sur le lot 5 493 184 (1757, route 169)

Demande de l'entreprise Toile CJG (9382-2070 Québec inc.) pour exercer des activités de fabrication de toiles, rembourrage, entreposage et déneigement au 1757, route 169

Immeuble situé en zone agricole permanente avec droit acquis pour un usage commercial (vente et entretien de véhicules)

Projet conforme à la réglementation municipale selon la résolution 119.05.2026 adoptée le 4 mai 2026

Site sans potentiel agricole et sans impact négatif sur les activités agricoles avoisinantes selon les critères de l'article 62 de la LPTAQ

Recommandation à la CPTAQ d'accepter la demande d'autorisation pour l'usage non agricole du lot 5 493 184

4.2.13

Désignation de l'inspecteur municipal et des procureurs de la Ville à délivrer des constats d'infraction

La Ville:

Applique plusieurs règlements provinciaux sur son territoire, notamment en environnement depuis le 1^{er} mars 2026

Possède le pouvoir d'intenter des poursuites pénales contre les contrevenants

Désigne le directeur de l'urbanisme et ses procureurs, Me Jean-Sébastien Bergeron et Me Jason Gagné pour entreprendre ces poursuites et les autorise à délivrer des constats d'infraction pour les règlements applicables

4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie





4.3.1

Appui au projet du Club des Aînés de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix dans sa demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) – Amélioration du local et acquisition d'équipements

Projet du Club des Aînés visant à améliorer ses installations pour offrir un lieu de rencontre chaleureux, accessible et adapté

Projet bénéficiant à plus de 500 membres et permettant d'augmenter l'offre d'activités

Retombées positives importantes pour la qualité de vie des aînés de la communauté

Appui à la demande de financement

4.3.2

Appui au projet de l'AFÉAS de Métabetchouan dans sa demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) – Acquisition d'un métier à tisser

- ▶ L'AFÉAS de Métabetchouan souhaite acquérir un second métier à tisser pour assurer la continuité de ses activités
- ▶ Le projet s'inscrit dans la suite d'une première subvention du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
- ▶ Une nouvelle demande d'aide financière sera déposée dans le volet communautaire
- ▶ Le projet permettra d'augmenter le nombre de participants et de favoriser le partage de savoir-faire artisanaux
- ▶ La Ville reconnaît l'importance et les retombées positives pour les aînés et la communauté
- ▶ Le conseil municipal appuie officiellement la demande de financement de l'AFÉAS



4.3.3

Autorisation d'une signataire - Dépôt au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Création d'un lieu de rencontre extérieur pour les aînés



La démarche **Municipalité amie des aînés** a identifié un besoin important d'espaces de rencontre



L'isolement des personnes aînées a des impacts significatifs sur leur santé et leur participation sociale



La création d'un **lieu extérieur favorisant les échanges** contribuera à briser cet isolement



Ce projet permettra de **renforcer les liens communautaires** entre les aînés.
L'initiative s'inscrit dans une action prévue au **plan d'action de la politique MADA**



Mme Marick Noël est autorisée à déposer et signer la demande de projet

01

La Société des Loisirs de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est une entité légalement indépendante mais sous contrôle financier de la Ville

02

Elle possède ses propres états financiers et fait l'objet d'un audit distinct de celui de la Ville

03

Le conseil accepte le dépôt des états financiers au 31 décembre 2025

4.3.4

Dépôt des états financiers de la Société des Loisirs de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix au 31 décembre 2025

4.3.5

Autorisation de signataires - Protocole d'entente à intervenir pour l'entretien de la Véloroute des Bleuets - Saison 2026

- ▶ Signature d'un protocole d'entente portant sur l'entretien de la piste cyclable pour la saison 2026 avec la Véloroute des Bleuets
- ▶ M. André Fortin, maire et Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale sont autorisés à signer au nom de la Ville



4.3.6

Appui au projet du centre le S.P.O.T. (Service de prévention et d'orientation en toxicomanie) dans sa demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) – Modernisation des espaces

- ▶ Modernisation des espaces du centre S.P.O.T. pour offrir un milieu accueillant, sécuritaire, confidentiel et accessible
- ▶ Création d'un environnement favorisant la participation sociale, le sentiment d'appartenance et le partage d'expériences de vie
- ▶ Aménagement permettant la tenue d'activités variées : cafés-rencontres, groupes de discussion, conférences et ateliers intergénérationnels
- ▶ Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – volet communautaire
- ▶ Appui de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix reconnu comme bénéfique pour les aînés et le dynamisme de la collectivité

4.4

Rapport des activités du conseil

4.4.1

Représentation, dons et subventions

Demandeur	Demande	Montant accordé
Filles d'Isabelle - Cercle St-Ludger	Aide financière – Participation au congrès 2026	195 \$
Communauté chrétienne Sainte-Croix	Déneigement du stationnement de la Fabrique 2025-2026	3 567,67 \$

4.4.2 Représentations des activités du conseil

M. André Fortin, maire et les membres du conseil municipal déposent et présentent le rapport des activités du conseil





5. Dépôt de la
correspondance

6. Affaires nouvelles

6.1

Motion de félicitations en faveur de M. Guillaume Côté



https://fr.wikipedia.org/wiki/Guillaume_C%C3%B4t%C3%A9

<https://www.facebook.com/share/p/14iQo8hmxji/?mibextid=wwXIfr>

6.2

Motion de félicitations en faveur de Simon Emond

Simon Emond, artiste visuel et photographe autodidacte, pour avoir obtenu plus d'un million de dollars afin de réaliser une œuvre visant à souligner le 100^e anniversaire du rehaussement du niveau du lac Saint-Jean et de la disparition du village de Jeanne-d'Arc

Le conseil souligne son engagement et sa contribution exceptionnelle, qui mettent en valeur l'histoire et le patrimoine de la région

simonemond.com



6.3

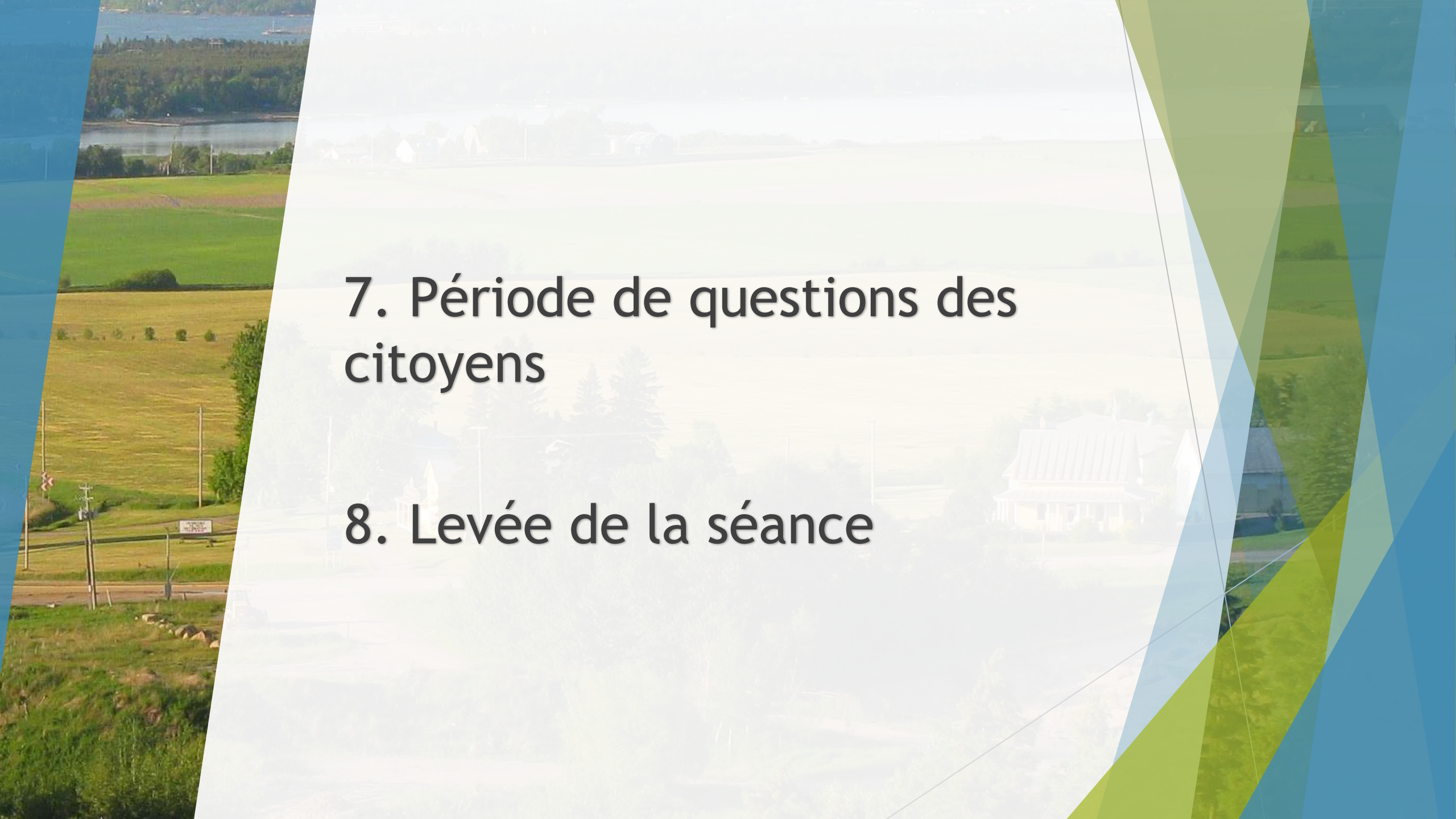
Motion de félicitations en faveur du Groupe LAR



Investissement de 35 millions de dollars, visant à la modernisation des installations de l'entreprise

Projet représentant un apport significatif au développement économique de la municipalité et constitue un atout majeur pour la communauté

Félicitations aux dirigeants et aux employés du Groupe LAR inc.

A background image of a rural landscape featuring green fields, a body of water, and distant hills. The image is partially obscured by a large, semi-transparent white rectangle that serves as a backdrop for the text. The rectangle is bordered by blue and green geometric shapes on the left and right sides.

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance